

DROIT, ECONOMIE, GESTION

# Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle - Parcours : Conseiller clientèle expert

Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle



Niveau d'étude  
visé  
BAC +3



ECTS  
60 crédits



Durée  
1 an



Établissement  
Université de  
Paris

## Présentation

La licence professionnelle « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle expert » forme des conseillers souhaitant évoluer vers la gestion de clientèle dans la filière patrimoniale. Elle a une vocation opérationnelle, elle permet d'acquérir une meilleure maîtrise des techniques bancaires et assurantielles et de renforcer des compétences commerciales et de négociation.

Cette formation s'adresse à des professionnels en exercice, et est dispensée par l'IUT et le CFPB (Centre de Formation de la Profession Bancaire).

## Objectifs

L'objectif principal est de former des professionnels aptes à prendre en charge un portefeuille de clientèles haut de gamme.

Leurs missions sont : le conseil, l'efficacité commerciale et la bonne qualité globale du service offert.

Le conseiller de clientèle expert est préparé à exercer des responsabilités d'encadrement.

## Savoir-faire et compétences

Les compétences visées par la Licence professionnelle « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle expert » sont plurielles et diversifiées :

- Développer efficacement un portefeuille de clientèle,
- Maîtriser les techniques de l'entretien de découverte du client et la méthodologie de l'approche globale,
- Valider la situation globale, les attentes, les objectifs d'un client,
- Évaluer la capacité d'épargne et le besoin de financement,
- Accompagner et proposer les bonnes stratégies de placement,
- Développer les éléments de rentabilité du portefeuille de ses clients,
- Maîtriser au mieux la gestion des risques dans le domaine de la réglementation, du respect de la déontologie et des obligations de vigilance et de conseil.

## Les + de la formation

Retrouvez toutes les informations relatives aux modalités de candidature [ici](#).



Des modalités de candidatures spécifiques peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).

Le dossier est téléchargeable sur le site du CFPB (<https://www.cfpb.fr/>) et doit être renvoyé dûment complété et accompagné des pièces justificatives au CFPB.

## Programme

### Contrôle des connaissances

Pour connaître le détail des modalités de contrôle des connaissances et compétences, nous vous invitons à prendre contact avec l'UFR (voir le lien en savoir+)

Les étudiants sont évalués par le contrôle continu des connaissances et des compétences.

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et participe à l'obtention du diplôme.

### Aménagements particuliers

Pour les étudiants en situation de handicap vous pouvez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant - Plus d'informations [ici](#).

## Et après

### Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme d'Etat de niveau III (Bac + 2),
- Disposer d'une expérience réussie de 2 ans minimum dans un poste de chargé de clientèle particuliers (hors période d'alternance).

- En l'absence de diplôme Bac+2, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels (VAP Décret 85-906 du 23 août 1985). Pour plus d'information : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>
- Coût du cycle en formation continue : 5770,06 euros net.
- Pour les salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO, Pôle Emploi... Un devis pourra être adressé sur simple demande au Service de la Formation Continue et de l'Alternance de l'IUT.
- Pour les demandeurs d'emplois : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

### Public cible

La Licence professionnelle s'adresse aux salariés exerçant ou étant appelés à exercer le métier de conseiller clientèle « bonne gamme ».

### Droits de scolarité

Les droits d'inscription nationaux sont annuels et fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche. S'y ajoutent les contributions obligatoires et facultatives selon la situation individuelle de l'étudiant.

Des frais de formation supplémentaires peuvent s'appliquer au public de formation professionnelle. Plus d'informations [ici](#).



## Contact(s)

---

### Insertion professionnelle

Cette licence professionnelle forme des conseillers souhaitant évoluer vers la gestion de clientèle dans la filière patrimoniale. Elle a une vocation opérationnelle, elle permet d'acquérir une meilleure maîtrise des techniques bancaires et assurantielles et de renforcer des compétences commerciales et de négociation.

## Lieu(x)

📍 Paris

## Infos pratiques

---

### Contacts

Laurence Leflour

✉ [secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr)

Secrétariat pédagogique du département TC

☎ 01 76 53 48 82 / 83 / 84

✉ [secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:secretariat-tc.iutparis-seine@u-paris.fr)

Service Formation Continue et Alternance

☎ 01 76 53 49 82

✉ [isabelle.grova@u-paris.fr](mailto:isabelle.grova@u-paris.fr)

### Établissement(s) partenaire(s)

L'ECOLE SUPERIEURE DE LA BANQUE

🔗 <https://www.esbanque.fr/>



# Admission

---

## Organisation

En collaboration avec le CFPB (Centre de Formation de la Profession Bancaire), la formation comprend 182 heures d'enseignement, réparties d'octobre à juin : 13 jours à l'IUT (91 heures), 13 jours au CFPB (91 heures), 10 modules d'auto-formation et 2 demi-journées optionnelles pour un accompagnement au projet tutoré.

Le corps enseignant est composé d'enseignants du second degré, d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels.

Les étudiants sont évalués par le contrôle continu des connaissances et compétences, ainsi que par la rédaction et la soutenance orale d'un projet tutoré.

L'assiduité à l'ensemble des enseignements est obligatoire et participe à l'obtention du diplôme.

